



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

**OBJET :**

**APPROBATION DE LA  
CONVENTION AVEC LE  
DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-MARNE  
RELATIVE A  
L'INSTALLATION D'UNE  
STATION  
HYDROMETRIQUE SUR  
LA BLAISE EN RIVE  
GAUCHE DE LA RD 261  
SUR LE TERRITOIRE DE  
LA COMMUNE DE  
WASSY.**

Nombre des membres composant le Bureau Syndical .....	14
En exercice.....	14
Présents à la Séance .....	5
Représentés par mandat .....	5
Absents .....	4

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Bureau Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Etaient présents :****Au titre du Conseil de Paris :***M. VAUGLIN***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***M. LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***M. MOLOSSI***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***Mme DURAND***Au titre de Troyes Champagne Métropole :***M. VIART***Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :****Etaient absents excusés :***M. BELLIARD**M. GUERIN**Mme OLIVIER**Mme JEMNI**M. TREMEGE***Avaient donné pouvoir de voter en son nom :***M. BEDREDDINE à Mme DURAND**Mme BLAUUEL à M. VAUGLIN**M. BONNET-OULALDJ à M. MOLOSSI**M. COURTES à M. LARGHERO*

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-02-BS



**BUREAU SYNDICAL**  
**Séance du 25 juin 2020**

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 2020-02-BS**

**CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE RELATIVE A  
L'INSTALLATION D'UNE STATION HYDROMÉTRIQUE SUR LA BLAISE EN RIVE  
GAUCHE DE LA RD 261 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE WASSY**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Dans le cadre du programme de création et de rénovation des stations hydrométriques des lacs-réservoirs Seine, Aube et Marne, l'EPTB Seine Grands Lacs, a prévu l'installation d'une station sur la Blaise, au niveau du pont situé sur la route départementale n°261 sur le territoire de la commune de WASSY (52).

Cette installation occupant le domaine public routier du Département de la Haute-Marne donne lieu à l'établissement d'une convention, annexée aux présentes, aux conditions suivantes :

- L'entretien et l'exploitation de l'installation est à la charge de l'EPTB Seine Grands Lacs ainsi que le dépose et repose en cas de travaux d'entretien et de réhabilitation du pont ;
- L'occupation est consentie à titre précaire et révocable, à titre gratuit, pour une indéterminée. Elle prendra fin soit à sa révocation par le Département, soit à la fin de l'occupation par l'EPTB après constat de remise en l'état des lieux.

**DÉLIBÉRATION**

**Le Bureau syndical,**

**VU** le projet de convention définissant les conditions d'occupation du domaine public du Département de la Haute-Marne permettant l'installation d'une station hydrométrique de la Blaise, au niveau du pont de la route départementale n°261, sur le territoire de la commune de Wassy.

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

**Article 1** : **APPROUVE** la convention, ci-annexée, à intervenir avec le département de la Haute-Marne,

**Article 2** : **PRÉCISE** que la convention ne donnera pas lieu au versement d'une redevance.

**Article 3** : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ladite convention, ci-annexée.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI  
Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis